



## LE SIEED ce qui change au 1<sup>er</sup> Janvier 2018

### Cartes d'Accès

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018, des badges magnétiques remplaceront les cartes papier d'accès aux différentes déchèteries du SIEED. Ces cartes papier seront retirées du circuit des déchèteries et ne seront plus acceptées dès le 2 Janvier 2018.

### Comment se procurer votre nouveau badge ?

Les badges seront délivrés aux Particuliers comme aux Professionnels, directement par Le SIEED. Pour l'obtenir, il suffira de télécharger le formulaire de demande sur le site internet [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr) ou de le découper dans le bulletin N°12 reçu dans votre boîte aux lettres.

Afin de disposer de votre badge magnétique le 2 Janvier 2018, votre demande doit être directement envoyée au SIEED dès maintenant. Soit :

- Par courrier postal à SIEED OY - 29 bis rue de la gare 78890 GARANCIERES
- Par courriel à l'adresse mail [contact@sieed.fr](mailto:contact@sieed.fr)

Pour les Particuliers (cf. <http://www.sieed.fr/index.php/espaces/espace-particuliers>), il conviendra d'adresser votre demande complétée avec les justificatifs suivants :

1. Copie de Carte d'Identité ou de Passeport ou de Carte de Séjour.
2. Copie du dernier relevé de taxe foncière avec le montant de la Taxe d'Enlèvement des OM.
3. Ou à défaut Copie du dernier relevé de taxe d'habitation.
4. Pour les nouvelles constructions, une attestation de notaire avec Nom et adresse de votre domicile.

Pour les Professionnels, même procédé mais le paiement de la TEOM sera à effectuer auprès du Trésor Public (cf. <http://www.sieed.fr/index.php/espaces/espace-professionnels>).

Le nouveau badge magnétique vous sera envoyé par courrier avec une notice explicative à votre adresse postale.

Le badge magnétique est strictement personnel. En cas de perte ou de vol vous devez avertir le SIEED dans les meilleurs délais. Le renouvellement du badge sera facturé pour un montant de 10,00€.

### Les contenants

La fourniture et la maintenance des bacs sont assurées par Le Syndicat. Pour toute demande de réparation ou de fourniture, il vous faut consulter la rubrique à votre disposition sur le site internet [www.sieed.fr](http://www.sieed.fr).

### Horaires d'ouvertures des déchèteries du SIEED

Méré	Vendredi, Samedi et Lundi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00
Garancières	Vendredi, Samedi et Mardi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00
Boutigny-Prouais	Vendredi, Samedi et Mardi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00
Houdan	Vendredi, Samedi et Lundi de 10H00 à 12H30 & de 13H30 à 17H00 Dimanche de 09H00 à 13H00

**Ouverts les jours fériés SAUF 1<sup>er</sup> Janvier ; 1<sup>er</sup> Mai ; 25 Décembre de chaque année.**